



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Porcs

Question écrite n° 7238

### Texte de la question

Depuis ces derniers mois, le cours du porc a, a deux reprises, fortement chute provoquant chez les producteurs une réelle inquiétude. Leurs marges de manoeuvre ont considerablement ete reduites, les couts de production restant stables. Face a cet effondrement, M. Arnaud Cazin d'Honincthun demande a M. le ministre de l'agriculture et de la peche s'il envisage de donner une suite, et dans quelle mesure, aux attentes de cette profession en ce qui concerne notamment : l'augmentation des restitutions communautaires, la suppression des distorsions de concurrence communautaire, le renforcement des controles sanitaires sur les porcs entrant en France, les mesures d'allegement des charges financieres et sociales pour soutenir les producteurs.

### Texte de la réponse

Ce secteur connaît, en effet, actuellement une très grave crise de marche. C'est pourquoi le Gouvernement a decide de lui apporter son soutien afin de préserver l'outil de production et la competitivité des éleveurs de porcs. Les éleveurs vont ainsi bénéficier d'importants allègements de leurs charges financières par restructuration de leurs emprunts et report d'échéance. En association avec les établissements bancaires concernés, les mesures suivantes ont été arrêtées ; elles répondent très largement aux demandes de la profession : l'échéance 1993 (intérêts capital) des prêts non bonifiés à moyen et long terme sera reportée. Elle fera l'objet d'un prêt sur quatre ans avec différé d'un an (le premier remboursement se situant fin 1995) et sans charge d'intérêts la première année. Cette mesure permettra une reconstitution immédiate de la trésorerie des éleveurs qui n'auront donc eu aucun remboursement à effectuer en 1993. La durée des prêts à taux bonifiés souscrits entre 1988 et 1992 sera allongée de trois ans, ce qui se traduira par une réduction significative de la charge annuelle de remboursement. En outre, lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture des 18 et 19 octobre à Luxembourg, il a été obtenu que soit programmée une nouvelle opération de dégagement du marché communautaire. La Commission des communautés européennes devrait faire connaître prochainement les modalités pratiques de cette nouvelle tranche exceptionnelle de restitutions à l'exportation. Ces mesures financières d'une ampleur sans précédent seront de nature à atténuer les difficultés que connaissent les producteurs de porcs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cazin d'Honincthun Arnaud](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7238

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 25 octobre 1993, page 3608

**Réponse publiée le :** 24 janvier 1994, page 350